

Des orages de grêle ont eu lieu hier. A ce jour, nous savons que les dégâts sont variables sur les secteurs de Besse, Cabasse, Carnoules, Puget-ville, Flassans, La Crau et Pierrefeu.

### Que faire en cas de dégâts ?

**Assurer rapidement une protection contre les maladies cryptogamiques (mildiou, oïdium) :** après la grêle, la végétation repart à partir des entre-cœurs. Cela va constituer un nouveau feuillage jeune sensible aux maladies cryptogamiques (mildiou, oïdium). Il faut donc impérativement protéger son vignoble.

Voir le [Mag Viti Oeno n°15](#).

**Aucune spécialité commerciale n'a démontré d'effet cicatrisant.** Aucune intervention spécifique ne se justifie.

**Les spécialités cupriques sont à éviter sur des plaies récentes (exception pour les bio qui n'ont pas d'autres alternatives).**

#### Viticulture biologique :

Parcelles peu à moyennement sensibles : Dose de 600 à 750 g de cuivre métal / ha

Parcelles sensibles : 750 à 1000 g de cuivre métal / ha

Les apports d'engrais foliaires ne sont pas nécessaires. Le rapport coût/efficacité d'une telle intervention ne semble pas intéressant.

La grêle est un risque assurable. Les pertes de récolte qu'elle cause ne sont donc pas indemnisées par le fonds de calamités agricoles.

**Déclarez rapidement votre sinistre auprès de votre assureur.**

**Prenez des photos des dégâts.**

	<b><u>Cas n°1 : Il ne reste que des rameaux de moins de 50 cm</u></b>
Risques	La récolte de l'année est quasi perdue, les bourgeons de la base vont repartir et donneront les bois à garder pour la taille d'hiver  La vigne va avoir un port très buissonnant
Que faire ?	<b>Ebourgeonner</b> consciencieusement : conserver les pampres intéressants qui ne présentent pas ou peu d'impacts. Ils pourront être utilisés pour constituer un bois lors de la taille de l'hiver prochain.  Sur les parcelles déjà ébourgeonnées, un autre passage est à envisager.
	Dans tous les cas de figure et bien sûr dans la mesure du possible : <ul style="list-style-type: none"> <li>· Ebourgeonner pour faciliter la taille d'hiver et sauvegarder la récolte de l'année prochaine</li> <li>· En cas de repousses au pied, sélectionner un pampre bien placé et l'attacher au pied pour vous garder une solution de recépage au cas où.</li> </ul>

<b><u>Cas n°2 : Il reste des rameaux de plus de 50 cm</u></b>		
	<b>Il reste des feuilles et des inflorescences</b>	<b>Il ne reste pas ou peu de feuilles ou d'inflorescences</b>
R i s q u e s	La récolte de l'année est hypothéquée (même peu touchées, les inflorescences risquent de tomber)	La récolte de l'année est perdue, la vigne va repartir de l'extrémité des rameaux (entre-cœurs) et vous risquez de ne pas avoir de bois corrects pour la taille d'hiver, cela hypothèque la récolte de l'année prochaine
Q u e f a i r e ?	<p><b>Ne pas retailer.</b></p> <p><b>Ebourgeonner</b> consciencieusement : conserver les pampres intéressants qui ne présentent pas ou peu d'impacts. Ils pourront être utilisés pour constituer un bois lors de la taille de l'hiver prochain.</p> <p>Sur les parcelles déjà ébourgeonnées, un autre passage est à envisager.</p>	<p><b>Retaille dès que possible :</b></p> <p><u>- Vignes dont la date de floraison a eu lieu il y a moins de 20 jours :</u></p> <p>La retaille sur des rameaux verts de l'année immédiatement après les dégâts peut être envisagée. Il faut tailler sans attendre les rameaux abîmés à quelques centimètres (jusqu'à 5 cm) de leur base (voir photo ci-après). Cela va favoriser le départ des bourgeons de la base. La vigne va repartir comme un buisson. Ensuite, <b>ébourgeonner</b> soigneusement 1 ou 2 fois : conserver seulement les repousses bien placées pour avoir du bois pour la taille de l'année prochaine. La réussite de cette taille dépend des conditions climatiques de l'automne.</p> <p>Dans cette configuration, une faible production (selon les cépages) peut être possible.</p> <p>Pour stimuler la vigne, effectuer un apport au sol de 15 unités d'azote de préférence avant une pluie.</p> <p><u>- Vignes ayant atteint le stade floraison il y a plus de 20 jours :</u></p> <p>Laisser la vigne telle quelle car au-delà de la floraison la durée de la période végétative restante est trop courte.</p>
	<p>Dans tous les cas de figure et bien sûr dans la mesure du possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Ebourgeonner pour faciliter la taille d'hiver et sauvegarder la récolte de l'année prochaine</li> <li>· En cas de repousses au pied, sélectionner un pampre bien placé et l'attacher au pied pour vous garder une solution de recépage au cas où.</li> </ul> <p>Remarque : le cas où la vigne nécessite le recépage est considéré comme une perte de fond. Il faut donc entreprendre les démarches pour constituer un dossier.</p>	

## Cas des plantiers :

- **Plantiers de l'année** : les 1<sup>ères</sup> pousses ont été atteintes, les jeunes plants vont repartir les prochains jours. Attendre et observer.
- **Plantiers de 2<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> feuille dont le cordon n'est pas encore établi** :

Il est probable qu'une année soit perdue.

Il faut souvent considérer chaque pied au cas par cas :

- rameaux non impactés : les conserver
- rameaux impactés : les tailler à quelques cm pour stimuler les départs des bourgeons de la base. Il faudra ensuite ébourgeonner pour choisir une pousse bien placée pour former un courson cet hiver.
- sélectionner la ou les repousses du pied bien placées et l'attacher au pied pour pouvoir recéper au cas où.
- garder, si possible, un tire-sève afin d'éviter que le bourgeon avorte

Dans ce cas, vous perdrez une année pour la formation de vos cordons mais vous repartirez sur des bois sains l'hiver prochain.

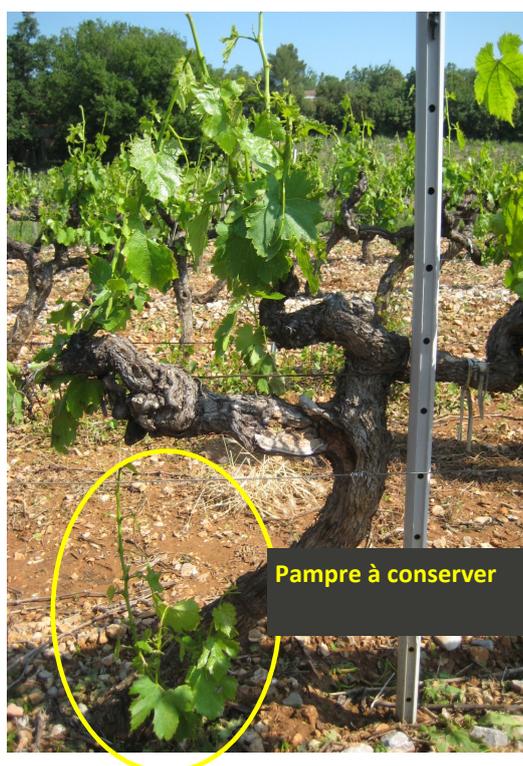


Départ d'entre-cœurs à l'extrémité du rameau



Objectif : stimuler la pousse de ce bourgeon

Retaille : sectionner le rameau à quelques cm



Pampre à conserver

## Vos contacts

### Marine Balue

Chef du service Environnement Productions Pérennes  
Tél. : 04 94 99 74 04

### Clémence Boutfol

Conseillère viticole  
Tél. : 04 94 99 74 15

### Gisèle Ventre

Conseillère viticole  
Tél. : 04 94 99 74 01

### Antoine Cuegniet

Conseiller viticole  
Tél. : 04 94 99 74 13

### Olivier Thévenon

Conseiller viticole  
Tél. : 04 94 99 74 11

### Garance Marcantoni

Conseillère viticole  
Tél. : 04 94 12 32 91

### Julie Mazeau

Conseillère viticole  
Tél. : 04 94 99 74 17

### Antenne de VIDAUBAN Elisabeth Cardona - Assistante

70, Avenue du Président Wilson  
83 550 VIDAUBAN  
Tél. : 04 94 99 74 13  
[www.ca83.fr](http://www.ca83.fr)

Bulletin réalisé par la Chambre d'Agriculture du Var - Service Environnement & Productions Pérennes, avec le soutien financier de la Région Sud PACA et des fonds européens FEADER

